

CAUTION N°E823037

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics - Société anonyme - directoire et conseil de surveillance au capital de 88 115 520 EUR - RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419Z - N°d'identification TVA FR 31 339 182 784 - Mandataire d'intermédiaire d'assurance N°ORIAS 07 034 315 - Siège social : 48 rue La Prouse - CS 51686 - 75773 PARIS CEDEX 16 - Téléphone : 01 40 67 35 00 - Télécopie : 01 47 24 80 80 - www.btp-banque.fr

ci-après dénommé(es) ç la caution è,

Représenté(es) par le(s) soussigné(es), dûment habilitéé(es) aux fins des présentes,

Déclare se constituer caution personnelle et solidaire de
ALIANS TRAVAUX PUBLICS 122-183 RUE DE L'INDUSTRIE 26700 PIERRELATTE
(ci-après dénommé "l'entrepreneur"),

vis-à-vis de
HECTARE ZI LES PORTES DOMITIENNES RN 113 34741 VENDARGUES
(ci-après dénommé "le maître d'ouvrage"),

pour le montant de la retenue de garantie - laquelle l'entrepreneur est assujéti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n°71-584 du 16 juillet 1971, au titre d'un marché d'un montant de 347 865,05 EUR TTC passé avec le maître d'ouvrage en date du 03/04/2023 ayant pour objet :

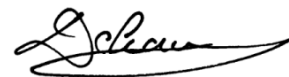
LOT 1 TERRASSEMENT VOIRE RSX HUM LE PARC DES APICULTEURS A SENAS sauf prix 1001 1002 1201 cdef 1203 1204 1205 1206 1207 1208 1210 1211

Le présent engagement de caution est limité - la somme de 17 393,25 EUR TTC (dix-sept mille trois cent quatre-vingt treize Euros et vingt cinq centimes) sauf - parfaire ou - diminuer s'il y a lieu, en application de l'article 1 de la loi susvisée, le montant étant alors calculé sur la valeur définitive du marché, telle qu'elle doit résulter du contrat précité - l'exclusion de tous travaux supplémentaires non prévus au marché

Il prendra fin, dans les conditions de l'article 2 de la loi susvisée, - l'expiration du délai d'une année - compter de la date de réception des travaux prévue le 31/10/2023, faite avec ou sans réserve, sauf opposition motivée notifiée par le maître d'ouvrage - la caution, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué - l'article L 313-50 du Code monétaire et financier.

Fait - PARIS, le 10/05/2023



Eva DEKANY
Directrice des Engagements et Crédits

Le présent document constitue un duplicata, l'original unique étant conservé sur support numérique par BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, conformément aux dispositions des articles 1316-1 et suivants du Code Civil et des textes subséquents. Vous pouvez vérifier les informations du présent document et en consulter l'original en vous connectant sur le site <https://www.entreprises-eps.btp-banque.fr/caution.aspx> codes d'authentification : E823037 Numéro de séquence : Nxiz3aaV6g1VNf7